

Province de Québec
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO R2019-728**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion du 4 novembre 2019 le Règlement numéro R2019-728 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Bonaventure (autoriser la sous-classe d'usage numéro 131 (résidence unifamiliale isolée) dans la zone 12-M et la sous-classe d'usage numéro 433 (commerces de détails de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles) dans la zone 20-M;

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Ville de Bonaventure.



François Bouchard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 26 février 2020